



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 décembre 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil de sécurité sur sa mission en Afghanistan du 21 au 28 novembre 2008

I. Résumé

1. Dans une lettre datée du 21 juillet 2008, le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général de l'intention du Conseil de dépêcher une mission en Afghanistan en novembre 2008. Le mandat de la mission a été approuvé le 31 octobre 2008 et distribué aux membres du Conseil (voir l'annexe I au présent rapport). La mission a été conduite par Giulio Terzi di Sant'Agata (Italie). Y ont également participé Dumisani Kumalo (Afrique du Sud), Olivier Belle (Belgique), Paul Robert Tiendrébéogo (Burkina Faso), Liu Zhenmin (Chine), Saúl Weisleder (Costa Rica), Toma Galli (Croatie), Zalmay Khalilzad (États-Unis d'Amérique), Konstantin Dolgov (Fédération de Russie), Jean-Pierre Lacroix (France), R. M. Marty M. Natalegawa (Indonésie), Ahmed Gebreel (Jamahiriya arabe libyenne), Alfredo Suescum (Panama), John Sawers (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et Bui The Giang (Viet Nam).

2. La mission a quitté New York en deux groupes les 21 et 22 novembre, et elle est rentrée le 28 novembre. Ses membres se sont entretenus avec le Président afghan, Hamid Karzaï, et plusieurs de ses ministres, les présidents de la chambre haute et de la chambre basse du Parlement, Sibghatullah Mojadeddi et Younus Qanooni, respectivement, des présidents des commissions parlementaires et d'autres membres du Parlement, des représentants de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et de la Commission électorale indépendante, le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et son haut représentant civil à Kaboul ainsi que des représentants de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), des membres du corps diplomatique, dont la troïka de l'Union européenne et le Chef de la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan, des représentants de groupements de la société civile et d'organisations non gouvernementales nationales et internationales, les hauts fonctionnaires de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et l'équipe de pays des Nations Unies. La mission s'est également rendue à Hérat, où ses membres se sont entretenus avec des représentants du Bureau de région de la MANUA, le Gouverneur de la province et d'autres responsables afghans, ainsi que des représentants de l'Équipe de reconstruction de province (voir annexe II pour le calendrier des entretiens). Il s'agissait de la troisième visite du Conseil de sécurité en Afghanistan depuis 2002, les précédentes ayant eu lieu en novembre 2003 et novembre 2006.



3. La mission a apprécié le caractère franc de ses échanges avec tous ses interlocuteurs. Elle a remercié le Secrétariat de l'Organisation et la MANUA pour leur collaboration étroite à la préparation de sa visite, la MANUA pour l'organisation impeccable de sa visite, et la FIAS pour le grand professionnalisme avec lequel elle a assuré sa sécurité et son soutien logistique. Elle a remercié également le Département de la sûreté et de la sécurité, ainsi que le Gouvernement afghan, des efforts efficacement déployés pour la protéger pendant qu'elle se trouvait en Afghanistan.

II. Principaux sujets de préoccupation

Conditions générales de sécurité

4. À maintes reprises, le Conseil de sécurité a exprimé la grave préoccupation que lui inspiraient les conditions de sécurité en Afghanistan, en particulier l'augmentation des actes de violence et de terrorisme perpétrés par les Taliban, Al-Qaïda et d'autres groupes extrémistes. La mission a constaté que la situation décrite par le Département de la sûreté et de la sécurité présentait trois grandes caractéristiques. La première est la persistance du clivage entre le nord et le sud du pays en termes d'instabilité et de risque. Le Département considérait comme stables les régions de l'ouest, du nord, du nord-est et des hauts-plateaux du centre (la région ouest montrant toutefois des signes de détérioration), et comme instables les régions du sud, du sud-est et de l'est. La région du centre, où se trouve Kaboul, était considérée comme instable. Tant le Département que la FIAS ont décrit une situation d'instabilité croissante dans certaines poches de la partie nord du pays, en majorité peuplée de Pachtounes, et signalé une dégradation de la sécurité dans les provinces de Logar et Wardak, qui jouxtent Kaboul.

5. La deuxième caractéristique est l'augmentation frappante, d'année en année, du nombre des incidents concernant la sécurité enregistrés depuis 2003. Le Département de la sûreté et de la sécurité considère comme incidents les affrontements armés, les enlèvements, l'utilisation d'engins explosifs improvisés et les attentats-suicides. Il a dénombré 508 incidents de ce type en 2003, contre 6 792 à la fin d'octobre 2008. Depuis le début de l'insurrection, qui remonte à 2005 selon le Département, le nombre mensuel d'incidents a été de 428 en 2006, de 573 en 2007 et de 740 pour les 10 premiers mois de 2008. Le Département estime que, contrairement à ce qui s'était passé les années précédentes où le nombre mensuel des incidents avait diminué au cours du quatrième trimestre en raison des intempéries, cette augmentation se poursuivra sans ralentir notablement pendant l'hiver en raison d'un afflux de combattants étrangers, des opérations d'inscription sur les listes électorales (qui offrent une cible facile, à la fois vulnérable et séduisante, aux éléments anti-gouvernementaux), et de l'intention qu'ont manifestée toutes les parties de poursuivre leurs activités pendant la saison froide.

6. La troisième caractéristique est la recrudescence des incidents visant l'ensemble de la communauté humanitaire et des organismes d'aide au développement. Ces incidents prennent la forme d'attaques contre les convois et les installations et, lorsqu'ils sont dirigés contre les travailleurs humanitaires, d'actes d'intimidation, d'enlèvements et de meurtres. Pour le Département de la sûreté et de la sécurité, l'ONU constitue de plus en plus une cible.

7. Quatre grands facteurs ont été cités à maintes reprises par divers interlocuteurs pour tenter d'expliquer la recrudescence de la violence au cours des dernières années, à savoir : a) l'afflux de militants recrutés en dehors de l'Afghanistan (la MANUA estimait que 20 % des insurgés venaient de l'extérieur, tandis que pour le Ministre des affaires étrangères, Dadfar Spantan, ce pourcentage était en réalité bien plus élevé); b) le degré insuffisant (même s'il s'améliore) d'intégration et de coordination des activités militaires et politiques et des efforts de gouvernance et de développement, qui sont tous autant d'éléments indispensables à la stabilité; c) l'absence de grandes perspectives concernant la reconstruction et l'emploi, compte tenu en particulier du fait qu'un grand nombre de jeunes sont au chômage; et d) l'irritation provoquée par les tactiques des forces internationales, en particulier devant le nombre de victimes civiles des opérations de combat. Le Ministre des affaires étrangères a déclaré à la mission qu'il importait de comprendre que l'insurrection ne constituait pas un mouvement homogène. Il y avait certainement des mobiles politiques à la base du fondamentalisme des Taliban, mais ces derniers avaient été rejoints par toute une série de groupes tribaux mécontents, ainsi que par des bandes de criminels et de trafiquants de drogue.

8. Les représentants de la FIAS ont partagé l'analyse de l'ONU concernant l'aggravation de la situation, pour ce qui est du nombre des incidents, du recours à des tactiques insurrectionnelles élaborées et de l'augmentation du nombre de morts parmi les civils. Ils ont cependant estimé qu'en fait, malgré la perception qu'en avait la population, les conditions de sécurité s'amélioraient à Kaboul et que c'était plus la criminalité que l'insurrection qui posait le plus grand problème. Les capacités accrues dont disposait l'Armée nationale afghane (ANA) étaient un autre élément encourageant; les opérations menées exclusivement par la FIAS avaient désormais un caractère exceptionnel.

9. Le Gouvernement afghan (en particulier le Président et le Ministre des affaires étrangères), la MANUA et la FIAS ont tous signalé que les relations entre l'Afghanistan et le Pakistan s'étaient grandement améliorées après l'élection, plus tôt dans l'année, du Président pakistanais, Asif Ali Zardari. Cette amélioration tenait au fait que les deux pays comprenaient qu'ils faisaient face à une menace commune.

La Force internationale d'assistance à la sécurité, l'Armée nationale afghane et la coordination civilo-militaire

10. Le Secrétaire général de l'OTAN a rappelé que la FIAS opérait sous mandat du Conseil de sécurité et souligné le rôle de l'ONU dans la mise en œuvre de la stratégie globale de stabilisation. La nécessité de renforcer la coordination des opérations civiles et militaires a été évoquée aussi bien par le Représentant spécial du Secrétaire général pour Afghanistan, Kai Eide, que par les représentants de l'OTAN. Le Représentant spécial a fait valoir que l'incapacité de la communauté internationale comme des Forces nationales de sécurité afghanes de « tenir » des zones qui avaient été « neutralisées » faisait que l'on pouvait difficilement attendre des organisations non gouvernementales ou des organismes des Nations Unies qu'ils puissent assurer leurs activités d'assistance dès le lendemain d'opérations anti-insurrectionnelles. La FIAS a appuyé cette analyse au cours d'une réunion d'information, en indiquant que son opération Tolo axée sur 16 districts visait désormais, pour la première fois, à tenir des zones après qu'elles aient été neutralisées. Son succès dépendrait du déploiement de nouvelles forces internationales. La FIAS comprenait parfaitement que son mandat consistait à

appuyer la MANUA, avec laquelle elle travaillait en concertation étroite. Par ailleurs, tant pour le Représentant spécial que pour les responsables de l'OTAN, l'adoption des principes d'action civilo-militaire pour la fourniture d'une aide humanitaire par la FIAS constituait une nouvelle avancée.

11. Le Représentant spécial du Secrétaire général est convenu que la coordination civilo-militaire s'était renforcée, tout en constatant que les militaires sous-estimaient souvent la connaissance approfondie qu'avait la MANUA de la société afghane du fait, pour une large part, qu'elle comptait des Afghans parmi ses effectifs. Le renouvellement fréquent du personnel civil et militaire de la FIAS nuisait à cette compréhension. Les renseignements recueillis par les forces militaires internationales devaient être complétés par une connaissance de la société afghane, élément particulièrement important pour comprendre le mécontentement ressenti par la population afghane face aux tactiques utilisées par les forces internationales, qui était exacerbé par l'impossibilité d'accéder à ces dernières pour qu'elles répondent à ces préoccupations.

12. Les pertes civiles causées par les forces militaires internationales constituent désormais un important problème politique en Afghanistan. Le Président Karzaï a souligné que ce problème ne concernait pas seulement les victimes civiles mais aussi tout un ensemble de tactiques exaspérantes, comme les perquisitions et les arrestations visant des Afghans. Il a réaffirmé sa satisfaction globale du rôle joué par les forces internationales dans la lutte contre le terrorisme et l'insurrection, en indiquant cependant que la présence de la communauté internationale dans le pays jouissait certes d'une immense légitimité dans l'esprit des Afghans, mais qu'il pourrait ne pas toujours en être ainsi. Parmi les changements nécessaires figurait le renforcement de l'armée et de la police, et la fin des bombardements aériens et des irruptions au domicile d'Afghans.

13. La question des victimes civiles préoccupait manifestement la FIAS, qui avait publié deux nouvelles directives tactiques pour réduire la probabilité de telles pertes. La Force a toutefois souligné que l'insurrection était responsable de l'immense majorité des pertes civiles en Afghanistan, du fait en particulier des attentats-suicides et de l'utilisation d'engins explosifs improvisés (elle avait posé près de 3 000 de ces dispositifs, dont la moitié avait été découverte et démantelée par la FIAS). Les engins explosifs improvisés et d'autres attentats terroristes menés par les insurgés avaient tué 925 civils lorsque le Conseil a effectué sa mission en 2008, contre 87 décès causés par les opérations de combat entre la FIAS et des éléments antigouvernementaux, et 131 par des combats entre l'opération Liberté immuable et des forces terroristes. La FIAS a déploré que ces faits soient rarement rapportés dans la presse internationale, et que le Gouvernement afghan dénonce fréquemment les pertes civiles causées accidentellement au cours d'opérations antiterroristes alors qu'il passe sous silence l'immense majorité des pertes causées délibérément par les insurgés, dont la stratégie consiste à viser systématiquement des civils.

14. Le renforcement des capacités de l'Armée nationale afghane était un élément encourageant. Les représentants de la FIAS ont indiqué que les opérations menées exclusivement par la Force constituaient désormais une exception; l'immense majorité des opérations étaient réalisées conjointement et dirigées pour bon nombre d'entre elles par les Afghans. Selon d'autres interlocuteurs de la mission, jusqu'à 60 % des opérations étaient menées sous commandement afghan. L'Armée tirait sa

force de ses soldats extrêmement capables; sa faiblesse tenait à sa capacité institutionnelle, domaine dans lequel la FIAS estimait pouvoir apporter une plus large contribution. L'Armée compte actuellement 80 000 hommes. En octobre 2008, le Conseil commun de coordination et de suivi a approuvé un effectif renforcé de 134 000 hommes d'ici à 2012. Le Président Karzaï a demandé que cette échéance soit ramenée à 2010.

15. Les équipes de reconstruction de province représentaient un important instrument de coordination civilo-militaire. Au cours de son déplacement à Hérat, la mission a constaté que les activités de l'équipe locale étaient bien reçues par les dirigeants de la province. Le Gouverneur et les membres du Conseil provincial ont souligné l'importance des projets d'assistance à effet rapide exécutés par l'équipe. Dans le même temps, des préoccupations ont été exprimées au sujet du volume global de l'aide internationale. La mission n'a pas pu se faire une idée complète des travaux des équipes, du fait que chacune de ces dernières joue un rôle différent selon l'administration qui la parraine au plan national et le lieu où elle opère en Afghanistan. Néanmoins, les associations de la société civile afghane et les ONG internationales se sont inquiétées de ce que les équipes contribuaient à la « sécurisation du développement ».

Gouvernance

16. Bien que, comme on l'a expliqué à la mission, l'insurrection ait pour principal objectif de saper les capacités et la légitimité du Gouvernement, il est également évident que la stabilité en Afghanistan ne pourra être obtenue qu'en améliorant la gouvernance.

17. La mission a recensé plusieurs facteurs qui font obstacle à la bonne gouvernance. Le Président Karzaï a fait valoir que les carences de l'administration sont la conséquence de décennies de guerre ainsi que de l'absence d'une tradition de pouvoir central.

18. De l'avis de la mission, il est clair que le problème le plus immédiat, tel qu'il a été mis en avant par ses interlocuteurs tant gouvernementaux que non gouvernementaux, est la corruption de l'administration à la fois nationale et infranationale. Le Gouverneur d'Hérat a déclaré qu'il avait mis en place un système de sélection des fonctionnaires fondé sur le mérite. Toutefois, les acteurs de la société civile se sont plaints du fait que le favoritisme présidait à la plupart des nominations.

19. Yasin Osmani, Directeur du Haut Bureau du contrôle, qui a été créé il y a trois mois et a pour mandat de s'attaquer au problème de la corruption, a exposé les activités de son Bureau à la mission. Il a indiqué que les poursuites judiciaires relevaient du Bureau du Procureur général et que le Haut Bureau n'empiétait pas sur les fonctions de celui-ci. Le Bureau avait toutefois pour tâche de suivre l'application des plans anti-corruption dans chaque ministère ainsi que de recevoir les plaintes relatives à des actes de corruption émanant de la population en général et de les traiter. Le Président Karzaï a affirmé qu'il était déterminé à combattre la corruption, comme le montrait le limogeage récent de plusieurs ministres pour cause de corruption et les poursuites engagées contre des fonctionnaires pour le même motif.

20. Un deuxième obstacle majeur était l'absence de structures de gouvernance efficaces à l'échelon local. La mission a été informée qu'il existait d'importantes

disparités entre le Gouvernement central et les gouvernorats de province, en particulier au niveau de leur financement. Les structures administratives infranationales manquaient cruellement de ressources et n'étaient pas en mesure de fournir des services publics efficaces, notamment en matière d'administration de la justice et de sécurité. Ces carences avaient créé un vide qui avait été comblé par des structures ad hoc telles que les équipes de reconstruction de province. Le Président Karzaï a souligné les risques à long terme que posaient ces « structures parallèles ».

21. Le Gouvernement a réagi à la faiblesse de l'administration locale en créant la Direction indépendante de la gouvernance locale, en août 2007. Son responsable, Jilani Popal, a informé la mission que deux grandes initiatives avaient été lancées pour remédier à ce problème fondamental. La première était la réforme des modalités d'élaboration des politiques, dont l'objectif était de donner une responsabilité sensiblement accrue aux échelons gouvernementaux infranationaux pour ce qui est de l'élaboration de politiques et de la mise en œuvre de programmes. La seconde initiative, qui était plus immédiate, était le lancement du Programme afghan d'action sociale qui donnerait aux collectivités, grâce à la création de chouras au niveau des districts, des moyens d'action leur permettant de s'intéresser aux questions de développement, de construire un capital social, de canaliser les plaintes de la population et d'assumer une plus grande part de responsabilité dans le maintien de la sécurité au niveau local, comme en témoignait le programme de développement de district (voir par. 24 ci-après). M. Popal a souligné qu'il ne s'agissait pas d'armer des milices locales pour assurer la sécurité au niveau des communautés. Le lancement du Programme afghan d'action sociale dans quatre ou cinq provinces du sud du pays était imminent.

Police nationale afghane

22. La plupart des interlocuteurs de la mission considèrent que la Police nationale afghane est l'un des principaux éléments de la structure générale de sécurité et maintien de l'ordre qu'il faut réformer. Un certain nombre d'interlocuteurs ont signalé que la corruption continuait de régner au sein des forces de police, qui étaient par ailleurs insuffisamment formées et sous-équipées, même si la communauté internationale avait récemment accordé une plus grande attention à la formation et à l'équipement des policiers ainsi qu'à la gestion des états de paie. La police, qui est devenue une cible fréquente de l'insurrection, a payé un lourd tribut à ce qui est perçu comme sa faiblesse. D'après le Ministre de l'intérieur, 920 membres de la Police nationale afghane ont été tués en 2008.

23. Le Président Karzaï a informé la mission qu'il avait nommé un nouveau Ministre de l'intérieur afin de lancer l'indispensable réforme de la Police nationale afghane. Selon le nouveau Ministre, Hanif Atmar, la participation des responsables locaux et le renseignement joueraient un rôle central dans le programme de réforme. Pour appuyer ce programme, la communauté internationale pourrait apporter une aide de quatre façons : a) en accroissant le nombre d'instructeurs et de conseillers; b) en fournissant une force de protection, par l'intermédiaire des équipes de reconstruction de province, aux instructeurs déployés en dehors de Kaboul; c) en finançant la police par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour le maintien de l'ordre en Afghanistan; et d) en agissant plus rapidement sur ces trois plans. M. Atmar a déclaré que le Gouvernement était parfaitement conscient qu'il devait envoyer un signal fort afin de modifier la perception que le public avait de la police

et de la responsabiliser. Il a souligné en particulier qu'il espérait recevoir une contribution accrue de la mission de police de l'Union européenne.

24. La mission a également rencontré le chef de la mission de police de l'Union européenne, entre autres représentants clefs de l'Union européenne. Celui-ci a confirmé que le Gouvernement était fortement engagé dans le processus de réforme de la police, conscient qu'il était de la nécessité de produire des changements visibles. La mission de police avait la ferme intention de déployer l'effectif prévu, à savoir 269 instructeurs de police et 121 experts civils (l'effectif actuel était de 121 instructeurs et 56 civils). Entretemps, elle collaborait avec le Ministre de l'intérieur en vue d'« afghaniser » la formation. Le projet était coordonné avec le programme de développement de district, qui était exécuté par le Commandement combiné pour la transition des services de sécurité en Afghanistan, et qui consistait à réformer la police au niveau des districts en déplaçant les membres des unités de police constituées en vue d'assurer leur formation en dehors de leur district, et en leur fournissant des conseillers à leur retour dans leur district.

Réconciliation nationale

25. En raison de ce qui est perçu comme l'incapacité des forces afghanes et internationales de mettre fin à l'insurrection, des voix demandant que des pourparlers soient engagés avec les groupes d'insurgés se sont faites entendre. Le Président Karzaï a expliqué la manière dont il concevait le processus de réconciliation nationale, faisant observer qu'il comprenait certaines des préoccupations exprimées par les partenaires internationaux. Le Président a proposé que, compte tenu de l'incapacité de venir à bout de l'insurrection au cours des sept dernières années, la communauté internationale présente un calendrier préliminaire de l'action à mener pour instaurer la stabilité et mettre fin à la violence en Afghanistan. Si un tel objectif semblait hors de portée, il faudrait alors encourager la population à chercher la stabilité en déployant de nouveaux efforts de réconciliation. Le Président a réaffirmé qu'il était prêt à engager des pourparlers avec tous ceux qui étaient disposés à renoncer à la violence et à accepter la Constitution afghane. Le Représentant spécial du Secrétaire général a, pour sa part, réaffirmé que, selon lui, le processus de réconciliation devait être dirigé par les Afghans, être fondé sur la Constitution et être mené à partir d'une position de force. L'ISAF a convenu avec le Représentant spécial qu'il était important d'être dans une position de force pour mener des activités de réconciliation.

26. Certains membres des organisations afghanes s'occupant de droits de l'homme, tout en reconnaissant l'importance de la réconciliation au niveau local, ont fait valoir que de nombreux Afghans craignaient que les efforts de réconciliation politique ne traduisent une alliance entre le Gouvernement et des forces plus intégristes en Afghanistan. Ils redoutaient qu'une telle alliance ne remette en cause les avancées obtenues depuis 2002 dans le domaine des droits de l'homme.

Élections

27. Les prochaines élections, qui doivent se tenir en 2009, mobilisent beaucoup d'énergie politique en Afghanistan, leur date exacte étant devenue un sujet de discorde. En avril 2008, la Commission électorale indépendante a annoncé que, selon la décision prise par consensus à l'issue de consultations avec le Président, les présidents de la chambre haute et de la chambre basse du Parlement et d'autres

acteurs afghans clefs, l'élection présidentielle et celle des conseils provinciaux se tiendraient à la fin de l'été ou à l'automne 2010. Toutefois, selon le Président de la Wolesi Jirga (chambre basse), Yunus Qanooni, la Constitution prévoyait que les élections devaient se tenir dans les deux mois précédant l'expiration du mandat du Président, le 21 mai. D'autres notaient que les dispositions de la Constitution sur la question étaient ambiguës. Le Président Karzaï a déclaré à la mission qu'il avait toujours été opposé à une prolongation de son mandat au-delà du terme prévu par la loi, mais a souligné que son mandat, qui, aux termes de la Constitution, était de cinq ans, avait commencé en novembre 2004 et non en mai 2004, en raison des retards enregistrés lors de la première élection tenue après le conflit. Il a ajouté qu'il accepterait toute date fixée par la Commission, qui était seule habilitée à prendre une décision en la matière.

28. La mission a constaté qu'il existait par ailleurs des problèmes d'ordre pratique qui rendaient difficile la tenue d'élections au printemps. Le Représentant spécial du Secrétaire général, notamment, a indiqué que si l'inscription des électeurs était en bonne voie, elle ne pourrait pas avoir lieu dans les zones les moins sûres avant début 2009. Il n'était donc pas certain que les registres d'électeurs révisés seraient prêts à temps si l'élection devait se tenir au printemps. Deux autres facteurs rendaient irréaliste l'éventualité d'une élection anticipée : la nécessité d'améliorer la sécurité dans le sud du pays, ce qui dépendait en partie du déploiement de forces internationales supplémentaires, et la nécessité d'obtenir auprès de bailleurs internationaux des fonds destinés à financer les élections.

29. Azizullah Lodin, Président de la Commission électorale indépendante, et certains membres de son personnel, dont Daoud Najafi, Chef des opérations électorales et chef du secrétariat de la Commission, ont déclaré que si le scrutin devait se tenir en mai, les électeurs qui habitent dans des zones rendues inaccessibles par des conditions climatiques difficiles seraient privés de leur droit de vote. Le Président de la Commission a également cité l'article 55 de la loi électorale, qui autorise la Commission à retarder ou à reporter les élections s'il existe des facteurs pouvant mettre en cause leur légitimité. Il a ajouté qu'il continuait de tenir des consultations avec le Président, l'Assemblée nationale et les autres dirigeants politiques en vue de trouver une solution. La Commission prendrait sans doute une décision la semaine suivante, en tenant compte à la fois des dispositions de la Constitution afghane et de l'impératif de tenir des élections libres et régulières dans tout le pays.

Coopération régionale

30. L'amélioration des relations de l'Afghanistan avec ses voisins, en particulier le Pakistan, comme on l'a déjà noté, constituait une évolution positive qui a été constatée au cours de la mission. Le Président Karzaï a souligné qu'il avait tout fait pour que les pays voisins ne considèrent pas la présence des troupes internationales dans son pays comme une menace à leur propre sécurité. Comme l'a fait le Ministre des affaires étrangères, il a insisté sur les relations constructives avec la République islamique d'Iran, ainsi qu'avec l'Inde et le Pakistan. Il a souligné également que ces relations s'inscrivaient dans une approche régionale et qu'elles étaient axées sur une perception de l'Afghanistan comme un pont économique et non pas un rival politique pour quiconque dans la région. La mission a été informée des initiatives visant à promouvoir la coopération régionale, telles que la Conférence internationale sur le retour et la réintégration qui s'est tenue à Kaboul le 19 novembre sous la

coprésidence du Ministre afghan des affaires étrangères et du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Coordination et efficacité de l'aide et développement économique

31. La mission a été informée qu'en raison des lacunes perçues en matière de fourniture de l'aide internationale, la population afghane ne faisait pas confiance au Gouvernement afghan et à la communauté internationale. La Déclaration de la Conférence de Paris du 12 juin 2008 contenait un certain nombre de dispositions pour remédier à ces lacunes.

32. Le Représentant spécial du Secrétaire général a informé la mission de l'action qu'il avait menée pour renforcer la capacité de coordination de la MANUA, notamment la nomination d'un conseiller spécial pour l'efficacité de l'aide. Cette action restait limitée du fait qu'on n'avait pas une image complète de l'aide fournie à l'Afghanistan et que certains donateurs n'étaient toujours pas disposés à soutenir sans réserve les mécanismes de coordination existants, en particulier le Conseil commun de coordination et de suivi. Le Gouvernement afghan avait pris un certain nombre de mesures pour accroître sa participation au Conseil commun de coordination et de suivi, mais les membres de ce mécanisme n'avaient pas toujours fait de même. Le Représentant spécial était également préoccupé par le fait que l'aide était concentrée dans les zones de conflit, au détriment des régions plus stables où le rendement de l'aide pourrait être beaucoup plus élevé. Le Président Karzaï a fortement soutenu le mandat de coordination du Représentant spécial et a déclaré que son gouvernement s'engageait à fournir au Représentant spécial tout ce dont il aurait besoin pour s'acquitter de ce mandat.

33. Le Représentant spécial a dit que les progrès en matière de mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan s'accéléraient, mais que l'établissement des coûts des projets à exécuter au titre de la Stratégie prenait du temps, compte tenu en particulier de la faiblesse des structures gouvernementales. Le Ministre des finances, M. Anwar Ul-Haq Ahady, a noté que les donateurs montraient peu d'empressement à travailler par l'intermédiaire des institutions afghanes, ce qui était essentiel pour le succès de la Stratégie.

34. L'équipe de pays des Nations Unies a souligné l'action qu'elle menait pour faire face aux problèmes de développement de l'Afghanistan sur la base des priorités définies à Paris. L'agriculture était l'une de ces priorités. Selon le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Afghanistan avait les terres, les sols et les ressources en eau nécessaires pour améliorer considérablement sa production agricole. Si le réseau d'irrigation était restauré et élargi et si plus de semences améliorées étaient fournies, le rendement de la production alimentaire en Afghanistan pourrait assez rapidement augmenter d'un tiers, soit 3,5 tonnes à l'hectare, et pourrait par la suite atteindre 8 tonnes à l'hectare.

35. Se référant à la responsabilité de l'Afghanistan pour son propre développement, le Ministre des finances a dit que les recettes publiques avaient augmenté et étaient passées de 3,2 % du produit intérieur brut (PIB) quelques années auparavant à actuellement 7 % du PIB, l'objectif étant de les porter à 10 %, soit 900 millions de dollars, au cours des prochaines années. En 2002, les recettes publiques s'étaient élevées au total à 113 millions de dollars. Les recettes douanières représentaient 42 % du total, mais un certain nombre de réformes

fiscales devraient réduire la part des droits de douane dans les recettes de l'État. Le secteur des exportations était encore relativement faible, ne représentant que 500 à 600 millions de dollars qui provenaient pour l'essentiel de l'exportation de tapis et de fruits. Un problème majeur était que le pays n'avait pas les capacités nécessaires pour ajouter de la valeur à ses exportations; il manquait, par exemple, de machines agricoles pour sécher les fruits destinés à l'exportation, ce qui permettrait de les expédier vers des destinations plus lointaines où ils pourraient être vendus plus cher. Les réserves de devises s'élevaient à 3,4 milliards de dollars environ, contre 180 millions en 2002.

Situation humanitaire

36. Selon la MANUA, la situation humanitaire en Afghanistan se détériorait, conséquence à la fois de catastrophes naturelles, du manque de capacités des pouvoirs publics et de l'insécurité. Près de 40 % du pays est soit en permanence, soit temporairement, inaccessible à l'aide gouvernementale et non gouvernementale. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires assumera en 2009 la responsabilité de la coordination de l'action humanitaire et met déjà en place des bureaux dans cinq localités en plus du bureau central à Kaboul.

37. La situation humanitaire a été aggravée par le déficit de la production alimentaire enregistré en 2008. Le pourcentage de la population incapable de répondre à ses besoins alimentaires minimaux est passé à 35 %, soit une augmentation de 5 % depuis 2005. Comme l'a indiqué le représentant de la FAO, quelque 40 000 Afghans meurent chaque année de faim ou de misère, soit 25 fois plus que le nombre de ceux qui meurent victimes de la violence. Depuis septembre 2007, les prix du blé se sont envolés, augmentant de 150 %, ce qui, conjugué à une chute de 20 à 30 % de la production agricole en raison de la sécheresse, a conduit le Programme alimentaire mondial (PAM) à évaluer à 8,8 millions le nombre d'Afghans vulnérables à la pénurie alimentaire. Le PAM envisage d'expédier 300 000 tonnes de nourriture dans le pays en 2009. Le Président Karzaï, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Eide, et les représentants de la société civile ont souligné combien il importait que l'appel à l'aide alimentaire lancé récemment pour l'Afghanistan qui était financé à moins de 50 % le soit intégralement.

38. Au cours d'une rencontre avec le Conseil de coordination des secours à l'Afghanistan, la mission a été informée des préoccupations des organisations non gouvernementales au sujet de l'accès humanitaire, étant donné en particulier les risques que couraient les agents humanitaires (à ce jour, 30 agents, dont 25 Afghans, ont été tués en 2008). Le Conseil de coordination des secours s'est félicité de l'ouverture en Afghanistan d'une antenne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, mais il a noté que les ressources n'avaient pas suivi l'appel en faveur d'une plus grande coordination de l'action des Nations Unies. Les organisations non gouvernementales afghanes ont indiqué qu'il faudrait que les organisations non gouvernementales internationales accordent une plus grande attention au renforcement des capacités de leurs partenaires locaux.

Lutte contre les stupéfiants

39. L'une des tendances positives dont la mission a été informée était une réduction de 19 % de la superficie des cultures du pavot à opium, une réduction de

6 % du rendement de la production d'opium et une augmentation du nombre de provinces désormais débarrassées du pavot (18 au total). Parallèlement, la poursuite de la culture du pavot et de la production de stupéfiants en Afghanistan continuait d'être un grave sujet de préoccupation. Le Ministre responsable de la lutte contre les stupéfiants, M. Khodaidad Khodaidad, a déclaré qu'une stratégie de lutte plus complexe avait été adoptée et qu'il s'attendait à une réduction de 20 à 30 % des superficies cultivées en 2009. Une action visant à empêcher la culture du pavot avait précédemment été menée à bien et la coopération avec les pays voisins – contrôle frontalier et échange de renseignements – s'était améliorée. Toutefois, il faudrait encore redoubler d'efforts pour s'attaquer aux laboratoires de raffinage et au trafic et pour empêcher l'entrée en Afghanistan de précurseurs en provenance de l'étranger. La mission était particulièrement intéressée par les informations concernant le rôle élargi que jouait la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) dans la lutte contre les stupéfiants, notamment en ciblant les marchés et les laboratoires de raffinage de stupéfiants. La FIAS a informé la mission que pour donner suite au Sommet de Bucarest, tenu en 2008, les ministres de la défense des pays membres de l'OTAN avaient décidé que les pays qui fournissaient des contingents pouvaient, à leur discrétion et à la demande des autorités afghanes, s'attaquer aux activités illégales concernant les stupéfiants, dès lors qu'il existait clairement un lien entre ces activités et l'insurrection.

Droits de l'homme et état de droit

40. En ce qui concerne la situation des droits de l'homme en Afghanistan, le tableau qui a été brossé à la mission était en demi-teinte et celle-ci a été informée qu'un certain nombre d'améliorations enregistrées depuis 2002 étaient menacées. Certaines organisations non gouvernementales ont fait valoir que des politiciens afghans avaient recours à des mesures considérées comme populaires mais qui constituaient des violations des droits de l'homme. Dans l'ensemble, les membres de la communauté afghane des droits de l'homme ont indiqué que l'espace politique se rétrécissait à mesure que l'on s'approchait des élections et que les acquis en matière de liberté d'expression en particulier étaient menacés.

41. La menace à la liberté d'expression était particulièrement préoccupante étant donné que les élections devaient se tenir bientôt. Selon les militants des droits de l'homme, les menaces venaient non seulement des pouvoirs publics, qui pouvaient exercer des pressions sur le personnel des médias de l'État et faire arrêter les journalistes, mais aussi du secteur privé. Il a également été souligné que les forces militaires ne permettaient pas aux journalistes de se rendre dans les zones de conflit. Le problème fondamental était que le Gouvernement ne respectait pas sa propre loi sur les médias et la communauté internationale ne semblait toujours pas assez préoccupée par la défense de la liberté d'expression.

42. Les droits des femmes constituaient un autre sujet de préoccupation. D'une part, la loi sur l'enregistrement des mariages, qui était entrée en vigueur depuis mars 2008, devrait empêcher les mariages forcés, les mariages multiples et l'utilisation du mariage comme moyen de règlement des différends entre communautés. Mais, d'autre part, les femmes restaient extrêmement vulnérables et étaient de façon disproportionnée touchées par les crises économique et humanitaire. S'il y a eu quelques améliorations en ce qui concerne la santé maternelle, l'espérance de vie des femmes n'était que de 43 ans. Le rôle des femmes dans la vie politique avait en fait diminué depuis 2004, lorsque quatre femmes au moins détenaient un

portefeuille ministériel. Les femmes qui acceptaient des postes publics étaient intimidées et certaines avaient été assassinées. La mission a également été informée de la nécessité de redoubler d'efforts pour appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

43. Un important problème des droits de l'homme était la question de l'impunité et de la justice transitionnelle. En 2005, le Gouvernement avait approuvé un plan d'action pour la justice transitionnelle. Toutefois, l'exécution de ce plan avait été éclipsée par le débat au parlement sur la loi d'amnistie, dont le statut n'était toujours pas déterminé.

44. De même, le respect des droits de l'homme dépendait fondamentalement d'un cadre judiciaire et légal efficace. L'appareil judiciaire afghan ne bénéficiait pas de la confiance, principalement parce qu'il était considéré comme corrompu et inefficace. Selon la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, il ressortait d'enquêtes effectuées récemment auprès de la population que 25 % seulement des Afghans avaient confiance en l'appareil judiciaire. En réponse, le Président Karzaï a noté qu'il n'y avait jamais eu en Afghanistan un appareil judiciaire auquel on pouvait faire pleinement confiance et qu'il faudrait plusieurs décennies pour en créer un. En attendant, la population allait inévitablement recourir aux mécanismes traditionnels, qui étaient plus rapides et leur étaient plus familiers.

III. Observations

Situation générale

45. La mission a relevé des aspects positifs importants qui autorisent un optimisme prudent pour l'avenir : premièrement, la nette amélioration des relations avec le Pakistan; deuxièmement, les dernières nominations de membres du Cabinet, qui devraient apporter un regain d'énergie et d'efficacité au Gouvernement, par exemple dans la lutte contre la corruption; troisièmement, la réduction considérable de la superficie des terres utilisées pour la culture du pavot (19 %) signalée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; quatrièmement, l'engagement d'améliorer la gouvernance au niveau infranational, notamment grâce au lancement du Programme afghan d'action sociale, qui vise à combler le fossé entre les administrations publiques et les communautés locales; et, cinquièmement, l'inscription sur les listes électorales de près de 2 millions d'Afghans au cours des deux premières phases du projet électoral, sans qu'aucun incident grave n'ait été signalé. Ces acquis doivent être consolidés, notamment dans l'année à venir.

Situation sur le plan de la sécurité

46. La situation à laquelle l'Afghanistan doit faire face sur le plan de la sécurité est de plus en plus complexe, mais pas encore critique. La mission a jugé qu'il était important de faire une distinction entre l'insurrection qui est motivée par des considérations politiques et la criminalité qui est en partie responsable de l'insécurité, tout en notant qu'il faut s'attaquer à ces deux problèmes et qu'il est difficile d'établir une ligne de démarcation très nette entre ces deux éléments dans le cas de l'Afghanistan. Elle a également noté que les insurgés seraient concentrés dans des régions spécifiques et qu'ils n'ont pas d'autre modèle à proposer pour le gouvernement, même s'ils donnent l'impression d'être omniprésents. Quand on fait face à ces problèmes, il est important de ne pas se laisser aller au découragement et,

surtout, de ne pas se livrer à des récriminations mutuelles dans les discussions entre l'Afghanistan et ses amis. Les Afghans et la communauté internationale doivent intensifier leurs efforts concertés dans un esprit de partenariat. Étant donné qu'il est indispensable de renforcer les moyens d'action des forces de sécurité afghanes pour assurer des progrès durables, la communauté internationale est résolue à répondre aux demandes des autorités afghanes en vue d'accélérer ces progrès. La coordination entre civils et militaires s'améliore progressivement et doit être encore accentuée.

Gouvernance et lutte contre la corruption

47. Comme l'ont confirmé de nombreux interlocuteurs afghans, on comprend bien qu'il est nécessaire de faire des progrès importants dans la lutte contre la corruption et sur le plan de l'amélioration de la gouvernance à tous les niveaux. Le renforcement de l'appareil judiciaire afghan est un élément essentiel dans ce contexte. On attend aussi résolument de la communauté internationale qu'elle fasse preuve de davantage de transparence et coordonne mieux ses efforts, conformément à la Déclaration de Paris. Il a été souligné que toutes les parties à la Conférence de Paris devaient faire le maximum pour honorer les engagements qu'elles ont pris à cette occasion le plus rapidement possible. La mission a noté avec satisfaction que le Gouvernement appuyait vigoureusement le rôle de coordination confié au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kai Eide, et que les capacités de la MANUA avaient été renforcées pour sa mise en œuvre.

Élections

48. La mission a eu communication d'un large éventail d'opinions sur le débat constitutionnel concernant la date à laquelle les élections devaient avoir lieu en 2009. Elle a également été informée des problèmes importants qui se posent sur les plans financier et logistique et sur celui de la sécurité, lesquels contribueront à déterminer la date à laquelle elles pourront se dérouler. Les résultats globaux satisfaisants obtenus lors des deux premières phases d'inscription des électeurs constituent un signe positif, mais il sera important de surveiller de près le déroulement des opérations dans les zones les plus sensibles, au cours des phases finales. La mission considère que des élections libres et régulières sont nécessaires si l'on veut renouveler la légitimité des autorités afghanes et regagner la confiance de la population. La Commission électorale indépendante s'est montrée pleinement résolue à atteindre cet objectif et le Président Karzaï a souligné qu'il était essentiel que les élections se déroulent dans toute l'étendue du pays.

Réconciliation nationale

49. La mission a noté les appels qui ont été lancés par des dirigeants politiques afghans et des représentants de la société civile locale en faveur d'un dialogue avec les éléments de l'opposition qui étaient prêts à renoncer à la violence et à accepter la Constitution afghane. Elle a rappelé que le Conseil de sécurité avait encouragé l'exécution par les Afghans eux-mêmes de programmes de réconciliation dans le cadre de la Constitution afghane et dans le plein respect de l'application des mesures qu'il avait préconisées dans sa résolution 1267 (1999) et dans d'autres de ses résolutions pertinentes. Un certain nombre d'interlocuteurs, dont le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan, ont réaffirmé que, si un dialogue était engagé avec des éléments hostiles au Gouvernement, il devait être mené par les autorités

afghanes en position de force et que la renonciation à la violence et le respect de la Constitution afghane devaient être des préalables dans toute négociation. Les négociations venaient compléter la lutte contre le terrorisme, et non s'y substituer. D'autre part, l'approbation de la communauté internationale serait sollicitée à un moment donné. La concertation devait ouvrir la voie à une démocratisation. Même si, comme on l'a noté, les Afghans étaient nombreux à plaider en faveur de pourparlers pour mettre fin à la violence, aucun des interlocuteurs de la mission n'a déclaré souhaiter un retour des Taliban au pouvoir.

Victimes dans la population civile

50. À plusieurs reprises, le Conseil de sécurité a dit la préoccupation que lui inspirent toutes les victimes dans la population civile de l'Afghanistan. D'après les données les plus récentes que la FIAS a communiquées à la mission, la grande majorité de ces victimes est causée par les insurgés qui, souvent, prennent délibérément pour cible les civils dans le cadre de leur stratégie. La mission a été informée que la FIAS s'efforçait avec plus de soin d'éviter de faire des victimes parmi les civils et que des mesures avaient récemment été prises pour en réduire le nombre et réparer les préjudices subis. Elle a également été avisée des dispositions qui ont été prises pour harmoniser les données statistiques avec celles de l'ONU.

Coopération régionale

51. La mission a noté avec satisfaction que les relations entre l'Afghanistan et ses voisins se sont nettement améliorées. Le Conseil de sécurité a toujours été favorable à une approche régionale qui permet de rétablir la sécurité et de favoriser simultanément le développement économique de la région. La mission s'est aussi félicitée de la coopération qui s'est instaurée entre le Gouvernement afghan et ses voisins sur certains sujets permettant d'améliorer le contrôle des frontières, tels que la lutte contre les stupéfiants ou le retour des réfugiés. Les interlocuteurs afghans ont salué les initiatives prévues pour promouvoir la coopération dans la région, comme celles qui sont organisées par la France et par l'Italie à la veille de son accession à la présidence du Groupe des Huit.

Sécurité alimentaire

52. La mission a été informée des mesures exceptionnelles qui sont actuellement prises pour garantir la sécurité alimentaire durant l'hiver. Elle a pris note des préoccupations qui ont été exprimées au sujet du fait que les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles pour fournir une aide alimentaire au-delà du mois de mars et elle encourage les donateurs à verser leurs contributions auprès du Gouvernement afghan ou du PAM.

Société civile et droits de l'homme

53. La mission a estimé que ses rencontres avec les représentants de la société civile étaient extrêmement fructueuses et noté qu'il faudrait consacrer suffisamment de temps à ce type de rencontres à l'occasion de missions futures. Elle a été largement informée des progrès généralement accomplis dans le domaine des droits de l'homme depuis 2001, mais aussi des tendances régressives préoccupantes qui ont été signalées au sujet des droits de l'homme dans certains domaines, en particulier s'agissant de la liberté d'expression, des actes d'intimidation à l'encontre

des défenseurs des droits de l'homme et de l'impunité. À ce propos, elle a encouragé les autorités afghanes à redoubler d'efforts pour faire respecter les droits de l'homme, notamment ceux des femmes et des enfants, et lutter contre l'impunité. Elle a également réaffirmé qu'elle appuyait sans réserve l'action courageuse menée par la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et engagé vivement le Gouvernement à financer intégralement le budget de cet organe.

Rôle de l'Organisation des Nations Unies

54. La mission a noté avec satisfaction que les acteurs internationaux appuyaient fermement le rôle de coordination de la MANUA. Elle a également pris acte du plein appui des autorités afghanes à cet égard. Le Président Karzaï s'est dit entièrement satisfait de la coopération instaurée avec le Représentant spécial du Secrétaire général. La mission a engagé vivement les États Membres de l'ONU à fournir à la MANUA les ressources financières et humaines dont elle a besoin pour pouvoir s'acquitter de son mandat.

Annexe I

Mandat de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan

1. Réaffirmer l'appui continu du Conseil de sécurité au Gouvernement et au peuple afghans qui reconstruisent leur pays, renforcent les fondements d'une paix durable et de la démocratie constitutionnelle et reprennent la place qui leur revient dans le concert des nations;
2. Examiner les progrès que le Gouvernement afghan a accomplis, avec l'aide de la communauté internationale et conformément au Pacte pour l'Afghanistan, dans les domaines interdépendants que sont la sécurité, la gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme et le développement économique et social, ainsi que dans le domaine intersectoriel de la lutte contre les stupéfiants;
3. Évaluer l'état de mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur la question, en particulier des résolutions 1806 (2008) et 1833 (2008), ainsi que la mesure dans laquelle les annonces de contributions que les participants ont faites à la Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan, tenue à Paris le 12 juin 2008, et les engagements mutuels qu'ils y ont pris ont été concrétisés;
4. Mettre l'accent, dans ce contexte, sur le rôle central et impartial que l'Organisation des Nations Unies continue de jouer pour promouvoir la paix et la stabilité en Afghanistan en dirigeant les activités de la communauté internationale et soutenir fermement les efforts du Secrétaire général, de son Représentant spécial pour l'Afghanistan et des hommes et femmes de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA);
5. Examiner la concrétisation du rôle de coordination renforcé que le Conseil de sécurité a attribué à la MANUA et au Représentant spécial du Secrétaire général dans sa résolution 1806 (2008), compte tenu de la nécessité de mettre en œuvre une approche intégrée et du principe du renforcement de la maîtrise et de la conduite des activités par l'Afghanistan;
6. Examiner les efforts que les autorités afghanes ont déployés, avec l'aide de la communauté internationale, pour faire face à la menace que font peser sur la sécurité et la stabilité de l'Afghanistan les Taliban, les membres d'Al-Qaïda, les groupes armés illégaux, les criminels et ceux qui se livrent au trafic de stupéfiants ou au détournement de précurseurs chimiques;
7. Examiner la situation humanitaire dans le pays, y compris la sécurité alimentaire, et ses incidences sur la sécurité et la stabilité;
8. Évaluer la coopération et la coordination entre la MANUA et la Force internationale d'assistance à la sécurité ainsi que l'appui mutuel qu'elles se fournissent, notamment dans le domaine des droits de l'homme et pour ce qui est de l'appui au processus électoral, compte dûment tenu des responsabilités qui ont été confiées à chacune;
9. Réaffirmer qu'il est crucial de favoriser la coopération régionale, moyen efficace de promouvoir la gouvernance, la sécurité et le développement en Afghanistan.

Annexe II

Calendrier des réunions de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan

Lundi 24 novembre

8 h 30	Arrivée d'Islamabad à Kaboul
14 heures-14 h 30	Réunion d'organisation de la mission
14 h 30-17 heures	Réunion avec le Représentant spécial du Secrétaire général Kai Eide et réunion pour faire le point sur la situation en matière de sécurité
17 h 30-18 h 30	Réunion avec le Ministre des affaires étrangères, Dâdfar Spanta
18 h 30-20 h 30	Dîner donné par le Ministre des affaires étrangères

Mardi 25 novembre

8 heures-9 heures	Réunion avec la Commission afghane indépendante des droits de l'homme
9 h 30-10 h 30	Réunion avec le commandant adjoint et le personnel de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS)
11 heures-12 h 30	Réunion avec le Président Hâmid Karzaï
14 h 30-16 h 30	Réunion avec de hauts responsables gouvernementaux ^a
16 h 30-17 h 30	Réunion avec le Président de la Commission électorale indépendante
18 h 30-20 h 30	Réception donnée par le Représentant spécial du Secrétaire général

Mercredi 26 novembre

7 h 30-9 heures	Voyage de Kaboul à Herat
9 h 30-10 h 30	Réunion avec le personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et des organismes des Nations Unies
10 h 50-11 h 45	Réunion avec le Gouverneur de Hérat et d'autres responsables de la province
Midi-13 h 30	Déjeuner donné par le Gouverneur
14 h 20-14 h 50	Réunion avec le commandement régional ouest de la FIAS et l'équipe de reconstruction de province (Italie)

^a Ont assisté à la réunion les ministres et autres personnalités suivants : Hedayat Amin Arsala (Coprésident du Conseil commun de coordination et de suivi), Omar Zakhilwal (Ministre des transports), Jilani Popal (Directeur de la Direction indépendante de la gouvernance locale), Hanif Atmar (Ministre de l'intérieur), Anwar Ul-Haq Ahady (Ministre des finances), Khodaïdad Khodaïdad (Ministre de la lutte contre les stupéfiants), Jalil Shams (Ministre de l'économie), Mohammad Ehsan Zia (Ministre du relèvement rural et du développement), Yasin Osmani (Directeur du Haut Bureau du contrôle), Mohammad Amin Farhang (Ministre du commerce et de l'industrie), Amrullah Saleh (Direction nationale de la sécurité) et Asif Rahimi (Ministre de l'agriculture).

15 heures-16 h 30	Voyage de Herat à Kaboul
18 h 30-19 h 30	Réunion avec la troïka de l'Union européenne (les Ambassadeurs de France et de la République tchèque et le Représentant spécial de l'Union européenne et chef de la délégation de la Commission européenne à Kaboul) et le commandant de la mission de police de l'Union européenne
20 heures-22 heures	Dîner donné par l'Ambassadeur d'Italie
Jeudi 27 novembre	
7 h 45-8 h 40	Réunion avec l'équipe de pays des Nations Unies
9 heures-10 heures	Réunion avec le Secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer
10 heures-midi	Réunion avec les représentants de la société civile afghane
Midi-13 heures	Réunion avec le Président de la Chambre haute du Parlement (Meshrano Jirga), Sibghatullah Mojaddedi
13 h 15-14 h 30	Déjeuner officiel donné par le Président de la Chambre basse du Parlement (Wolesi Jirga), Younus Qanooni, avec des membres du Parlement
15 heures-15 h 45	Conférence de presse
17 heures	Départ pour Islamabad
